



ZONE DE DISTRIBUTION : MOUY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, le chlorothalonil R471811 (métabolite de pesticides) a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il n'est donc plus pris en compte dans l'indicateur de qualité.
Par ailleurs, l'eau présentant une coloration orange due à la présence élevée de fer dans le réseau de distribution dans un quartier de Mouy, une restriction de non-consommation de l'eau dans les rues Charles de Gaulle et du Général Leclerc à Mouy a été prononcée à partir de septembre 2024. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau durablement sont à mener.
Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BURY F7, MOUY F1, MOUY F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 11039 personnes sur 4 communes (ANGY, BALAGNY-SUR-THERAIN, BURY, MOUY). Le responsable des installations est : « SIVOM ANGY-BALAGNY-BURY-MOUY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **67**
Conformité : **98 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur moyenne : **0,889 mg/L**
Valeur maxi : **3,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité (le R471811 étant classé non pertinent en 2024)

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **80 %**
Nombre de substances recherchées : **184**
Valeur maxi : **0,508 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **0,214 mg/L**
Valeur maxi : **0,242 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **32,6 °f**
Valeur maxi : **43,2 °f**

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/10/2025

UDI 060000792

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.